



FOIRE AUX QUESTIONS

PASS STATIONNEMENT

1. Qu'est-ce que le Pass Stationnement ?

À partir du 1er septembre 2024, si vous êtes un·e résident·e détenant un titre stationnement, vous bénéficierez automatiquement de douze journées de stationnement gratuit dans votre zone de résidence. Vous pourrez ainsi en faire profiter les personnes de votre choix. Ces 12 jours sont utilisables durant la période de validité de votre titre (un an).

2. Qui est éligible à ce dispositif ?

Tou·tes les Strasbourgeois·es détenant un titre de stationnement valide sont éligibles.

3. Comment demander mon Pass Stationnement ?

Aucune démarche n'est nécessaire. Vous serez automatiquement crédité de douze journées de stationnement gratuit à chaque renouvellement de votre titre. Pour le lancement du Pass Stationnement le 1er septembre 2024, vous recevrez un nombre de jours gratuit au prorata du nombre de mois restants jusqu'à l'échéance de votre titre, à raison d'un jour par mois. Par exemple, si vous avez obtenu votre titre en novembre 2023, vous aurez 3 jours de Pass Stationnement à utiliser jusqu'en novembre 2024. Au renouvellement de votre titre, vous bénéficierez de 12 jours à utiliser jusqu'en novembre 2025.

4. Comment puis-je utiliser ces journées de stationnement gratuit ?

Les Pass peuvent être attribués aux véhicules de votre choix, à l'exception de votre véhicule principal (et du secondaire) déjà inscrits dans votre dossier. Les plaques d'immatriculation des véhicules invités doivent être enregistrées la veille au plus tard via Résid ou en vous rendant à la Boutique du Stationnement. Vous pouvez n'utiliser qu'un jour, ou plusieurs d'affilé. Il n'est par contre pas possible d'utiliser une demi-journée.

5. Où puis-je stationner avec le Pass Stationnement ?

Le Pass est valable dans la même zone que le stationnement résident. Ainsi, si je suis résident de la zone 4, le stationnement gratuit du Pass sera valable dans la zone 4. Vous pouvez trouver la carte des zones sur strasbourg.eu.





6. Où et quand puis-je enregistrer les plaques d'immatriculation des véhicules invités ?

Les plaques peuvent être enregistrées sur Résid, le site qui vous permet d'acheter vos forfaits mensuels à distance, ou à la Boutique du Stationnement. La demande doit être effectuée la veille du jour demandé au plus tard.



Strasbourg.eu eurométropole

GÉRER MES FORFAITS

- Acheter des forfaits
- Suivre mes commandes

GÉRER MES PASS STATIONNEMENT

- Ajouter/Supprimer un pass stationnement
- Historique des pass stationnement

GÉRER MON COMPTE

- Numéros de téléphone
- Adresse de courriel
- Mot de passe
- Alertes

Nous contacter
Conditions d'utilisation
En savoir plus sur le stationnement résident

GÉRER MES PASS STATIONNEMENT

Ajouter un pass stationnement

Date de validité: 05/09/2024

Immatriculation du visiteur: VV 111 VV

Ajouter

Pass stationnement à venir

| Date de validité | Immatriculation du visiteur | Action |
|----------------------------------|-----------------------------|--------|
| Aucun pass stationnement à venir | | |

Retour

Déconnexion

7. Comment ouvrir un compte Résid en ligne ?

Vous pouvez faire votre demande ici : <https://residants.strasbourg.eu/>, grâce à votre numéro de dossier, et demander à réinitialiser votre mot de passe.

8. Quels sont les horaires de gratuité du stationnement avec ce dispositif ?

Le stationnement est gratuit pour les véhicules déclarés durant toute la journée sélectionnée. Pour rappel, le stationnement est payant de 9h à 19h, du lundi au samedi hors jours fériés. Ainsi, pas besoin de prendre un Pass le dimanche.

9. Que se passe-t-il si je n'utilise pas toutes mes journées gratuites avant l'expiration de mon titre ?

Le solde de vos jours de Pass Stationnement sera automatiquement remis à zéro à la fin de la validité de votre titre de stationnement et vous recevrez douze nouvelles journées lors du renouvellement de votre titre.

10. Comment faire si je n'ai pas d'accès à internet ?

Vous pouvez venir à la Boutique du Stationnement avec le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule pour lequel vous souhaitez utiliser un Pass, et nous pourrons l'enregistrer pour vous.

11. Qui puis-je contacter pour plus d'informations ?

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez vous rendre à la Boutique du Stationnement, ou nous envoyer un mail via residant2024@strasbourg.eu.

Boutique du Stationnement

Centre Administratif, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tel : 03 68 98 51 18

Mail : residant2024@strasbourg.eu

